

## SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le sept décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Michel FEL, Maire

Présents : Michel FEL, François LABRUNIE, Pascal DELTORT , Magali LACALMONTIE, Jean-Jacques CRAPET, Elodie BARRES, Hervé COUDON, Marie-Line HALLEUR, Laetitia LACOSTE, Lydia LAGARDE, Michel TRONCHE

Absents : Bernadette BLANC (pouvoir à François LABRUNIE), Hélène LAGARDE (pouvoir à Magali LACALMONTIE), Georges RODRIGUES (pouvoir à Lydia LAGARDE), Maryline CROS

Secrétaire de séance : Jean-Jacques CRAPET

### ORDRE DU JOUR :

- Travaux réhabilitation salle polyvalente, construction mairie :
  - o délibérations pour signature des avenants au marché lot 7A (cloisons – plafonds) et lot 1 (VRD)
  - o Equipement office et bar
- Adressage
- Questions diverses

### **OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT AU MARCHE – LOT 01 N°2021-33**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, des prestations supplémentaires non prévues au marché initial s'avèrent nécessaires :

Lot n° 01 : Terrassements - VRD : création de réseaux pour centraliser les raccordements de l'opération  
Montant initial du marché : 119 998,30 € HT, soit 143 997,96 € TTC  
Montant de l'avenant n° 1 : 23 482,10 € HT, soit 28 178,52 € TTC  
Nouveau montant du marché : 143 480,40 € HT, soit 172 176,48 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 01 avec l'entreprise CAUMON – NAU S.A.S. (Travaux publics La Fontanelle 15600 Maurs).

### **OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT AU MARCHE – LOT 07A N° 2021-34**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, le lot 07A – Cloisons Plafonds - doit faire l'objet d'un avenant :

Afin de ne pas retarder le chantier, sur lequel l'entreprise rencontrait des difficultés d'approvisionnement, le maître d'ouvrage a fourni et livré 750 m2 de BA 13. La facturation de la

fourniture et de la livraison se fait au prix d'achat de l'entreprise. En conséquence, pour une fourniture et livraison de 750 m<sup>2</sup> de BA13, le montant de l'avenant s'élève à – 1 920,00 € HT (750 x 2,56 €).

Montant initial du marché : 98 440,69 € HT, soit 118 126,83 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : moins-value de 1 920,00 € HT, soit moins-value de 2 304,00 € TTC

Nouveau montant du marché : 96 520,69 € HT, soit 115 824,83 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 07A avec l'entreprise TS HABITAT SARL (24 rue Lamartine 15290 Parlan).

**OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT AU MARCHE – LOT 06** **N° 2021-35**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, des modifications s'avèrent nécessaires : remplacement à la salle des fêtes de deux portes métalliques initialement prévues au lot 04 « Charpente métal – serrurerie » par deux portes vitrées fournies et posées par l'entreprise titulaire du lot 06

Lot n° 06 : Menuiseries extérieures

Montant initial du marché : 91 888,40 € HT, soit 110 266,08 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 4 396,00 € HT, soit 5 275,20 € TTC

Nouveau montant du marché : 96 284,40 € HT, soit 115 541,28 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot n° 06 avec l'entreprise SARL MAZET et Fils (138 avenue de Conthe 15000 Aurillac).

**OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES, DE L'ANCIENNE ECOLE ET CREATION DE NOUVEAUX LOCAUX MUNICIPAUX – AVENANT AU MARCHE – LOT 04** **N°2021-36**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux de restructuration de la salle des fêtes, de l'ancienne école et de la création de nouveaux locaux municipaux, des modifications au marché initial s'avèrent nécessaires :

- suppression de deux portes métalliques
- mise en œuvre d'une trappe en façade pour l'accès au vide sanitaire du bâtiment de la mairie et de barres d'appui aux fenêtres
- traitement des impostes au droit des linteaux du sas d'entrée de la salle des fêtes

Montant initial du marché : 35 599,97 € HT, soit 42 719,96 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : moins-value de 3 167,93 € HT, soit moins-value de 3 801,52 € TTC

Nouveau montant du marché : 32 432,04 € HT, soit 38 918,44 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 pour le lot 04 avec l'entreprise SARL C2M (ZA Laborie 15600 Maurs).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Adressage : présentation par la commission du travail réalisé.

Salle polyvalente : discussion sur les différentes propositions d'équipement de l'office et du bar.  
Elodie BARRES et Marie-Line HALLEUR se rendront sur place afin de travailler sur un plan plus fonctionnel.

Voirie : un affaissement de la chaussée est signalé lotissement Armand

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,